

maréchal-en-chef et ceux qui lui sont subordonnés. C'est toujours un militaire d'un grade supérieur; il ne faut pas confondre son emploi avec celui de *secrétaire de guerre*; celui-ci est un employé civil chargé des communications entre les bureaux de la guerre et le ministère dont il fait partie, quoiqu'il ne soit pas toujours membre du cabinet. Les devoirs de l'Adjudant-général sont, par rapport à l'armée entière, les mêmes que ceux d'un Adjudant de régiment par rapport à ce corps. Les députés et assistants partagent sa besogne. Le Paye-Maître général est chargé d'effectuer des paiements en vertu des mandats délivrés par la trésorerie. Le Quartier-Maître avec ses assistants et députés remplissent les devoirs analogues à ceux de Quartier-Maître des régiments.

Une des charges les plus importantes de l'armée et qui, sous ce rapport, vient immédiatement après celle de *Commandant-en-chef*, est la charge de *Maître-général de l'ordonnance*. Cet officier a sous son commandement l'Artillerie et le Génie. Les arsenaux et tout le matériel de la guerre sont compris dans son département.

A l'État-Major se rattache le département du Commissariat, le département médical et celui des Chapelains.

Les grades, dans le département du Commissariat, sont ceux de Commissaire-Général, de Député-Commissaire-Général, d'Assistant-Commissaire-Général et de Député-Assistant-Commissaire-Général. Le rang d'un Commissaire-Général correspond à celui de Brigadier-Général, c-a-d, qu'il est au-dessus de celui de Colonel. Celui de Député-Général correspond à celui de Major, et, après trois mois de service, à celui de Lieutenant-Colonel.

Ce sont les officiers de ce département qui ont la garde de la caisse militaire, à l'armée comme dans les différentes circonscriptions militaires du Royaume-Uni et des colonies. Ce sont eux qui négocient les traites, qui livrent aux Paye-Maîtres des régiments les sommes nécessaires pour les troupes, qui payent les pensions, et la demi-payé dues à des militaires, qui contractent pour le transport des troupes et aussi pour les provisions de toutes sortes dont elles ont besoin. Dans les Colonies, ils sont généralement chargés de tous les paiements qui se font à même les fonds impériaux. L'uniforme de ces officiers est bleu avec revers et parements de velours noir.

A la tête du département médical de l'armée est un Directeur-Général; les autres grades sont ceux d'Inspecteur-Général des hôpitaux, de Député-Inspecteur-Général des hôpitaux, de Chirurgien de première classe, de Chirurgien de seconde classe et d'Assistant-Chirurgien.

Les Chapelains de l'armée sont subordonnés à un ministre Anglican qui prend le titre de Principal-Chapelain des forces.

CIRCONSCRIPTIONS MILITAIRES.

Le Royaume-Uni et les différentes

colonies sont partagés en circonscriptions militaires, dont chacune a son Commandant, son État-Major et un peu de tout ce qui compose l'armée. Le grade du Commandant et le nombre d'officiers que renferme l'État-Major dépendent du nombre d'hommes employés dans la Circonscription. Tous ces Commandants sont subordonnés au Commandant-en-chef de l'armée, et ces États-Majors particuliers sont sous la dépendance de l'État-Major général.

ORGANISATION D'UNE ARMÉE.

Les armées particulières que l'on envoie contre l'ennemi sont toujours sous les ordres d'un officier-général qui prend le titre de Commandant-en-chef de cette armée; si l'armée est nombreuse, c'est un Field-Maréchal ou au moins un général. L'État-Major de cette armée particulière se compose comme celui de l'armée Anglaise. Si l'armée est peu nombreuse, elle se divise seulement en brigades; chacune des brigades est composée de deux, trois et même quelquefois quatre régiments. Chaque brigade est ordinairement sous le commandement d'un Major-Général, depuis qu'il n'y a plus de Brigadier-Général. Les armées plus nombreuses se partagent en divisions composées chacune de deux ou trois brigades et ayant à leur tête ordinairement un Lieutenant-Général. Dans les armées plus nombreuses encore, l'armée se divise en Corps d'armée, composés chacun de plusieurs divisions. A la tête de chacun de ces Corps est ordinairement un Général et quelquefois un Field-Maréchal, pourvu toujours que le commandant de l'armée soit lui-même Field-Maréchal, car jamais un officier ne sert sous un autre; qui lui est inférieur en grade. Les États-Majors de ces différents corps sont, bien entendu, sous la dépendance de l'État-Major-Général de l'armée, ou plutôt ils en font partie. Dans les armées nombreuses, la Cavalerie est sous le commandement particulier d'un officier-général, qui quelquefois en a d'autres sous ses ordres, bien entendu que tous sont subordonnés au Commandant-en-chef. Il y a aussi toujours dans ces armées un certain nombre d'officiers-généraux attachés à l'État-Major, et à la disposition du Commandant-en-chef qui les emploie selon que le requièrent les circonstances.

La proportion des hommes des différentes armées qui forment une armée, dépend des circonstances et des opérations que cette armée a à exécuter. Assez généralement, une division de douze mille hommes renferme deux ou trois régiments de cavalerie et cinq ou six compagnies d'artillerie dont quelques unes à cheval.

(à continuer)

L'ABELLE.

"Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 8 Mai 1851.

Mercredi dernier 30 Avril, 228^e anniversaire de la naissance de Mgr. de Laval nous avons eu une de ces fêtes qui figurent si agréablement parmi les souvenirs du collège tant à cause de la cir-

constance qui y donne lieu que parce qu'on y paraît soi-même comme acteur, car nos fêtes de collège ont ce charme que nous en faisons nous-mêmes les frais. C'est nous qui faisons de la musique, qui chantons, qui parlons, qui écoutons et qui applaudissons.

Mgr. l'Archevêque, la plus grande partie du clergé de la ville, et plusieurs membres de celui de la campagne ainsi qu'un bon nombre de personnes de la ville nous ont honorés de leur présence. Les externes des quatre premières classes étaient aussi à notre soirée dont voici le programme.

PREMIERE PARTIE.

1. Ouverture "Aria," de l'Opéra de (La Somnambule), exécutée par la bande. BELLINI.
2. Discours latin prononcé par M. L. Beaudet.
3. Chœur Militaire de l'Opéra de (Lambert Simael), chanté par le chœur A. Adam.
4. Nocturne des Canotiers de Paris, chanté par MM. F. Blouin, O. Hardy, N. Lavoie, J. Marcoux. CLAPISSON.
5. "Home Sweet Home" avec variations, exécuté sur la flûte par M. W. Ross NICHOLSON.
6. Chœur des Génies de l'Océan de l'Opéra de (Christophe Colomb), chanté par le chœur. F. DAVID.
7. Duetto "Ton son Ricco," "L'Esprit d'Amore," exécuté par la bande. DONIZETTI.
8. Discours français prononcé par M. A. Marmet.

DEUXIEME PARTIE.

1. Ouverture "Vivi tu," "Anna Bolena," exécutée par la bande. DONIZETTI.
2. "La Valse," chantée par le chœur. PANSERON.
3. Grand Galop de Bravoure, exécuté sur le piano par Mr. Dessane. SKULLOOF.
4. Chœur des Sauvages de l'Opéra de (Christophe Colomb), chanté par le chœur. F. David.
5. Ouverture de *Sémiramis*, exécutée sur l'harmonium, par Mr. Dessane. ROSSINI.
6. "Valses," exécutées par la bande. LAMNER.
7. Chœur Bachique de l'Opéra de (Christophe Colomb), chanté par le chœur. F. DAVID.
9. La Canadienne, exécutée par la bande.

GOD SAVE THE QUEEN.

Le fonds de la salle, tendu de rideaux rouges, était orné d'un grand portrait de Mgr. de Laval, éclairé par deux candélabres. En avant était élevée une estrade destinée aux musiciens aux choristes et aux orateurs. La soirée ouverte à sept heures et demie a fini à neuf heures et demie.